

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1208)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 38

À l'alinéa 63, substituer au mot :

« deuxième »

le mot :

« troisième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement purement rédactionnel, qui corrige une référence erronée.